



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Batiments d'elevage

Question écrite n° 43383

#### Texte de la question

M. Gilbert Barbier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur le gel des subventions accordées pour la construction des bâtiments d'élevage en zone de montagne, en particulier dans le massif du Jura. Les éleveurs constatent que cette décision va à l'encontre des engagements gouvernementaux, c'est-à-dire le soutien à l'activité économique dans les zones à handicaps naturels, la politique de modernisation et d'installation des jeunes agriculteurs ainsi que les moyens mis en œuvre pour soutenir l'emploi dans les zones rurales. Il lui demande si le Gouvernement envisage d'abonder suffisamment les lignes de crédit du ministère dans la perspective du budget 1997, évitant ainsi les réductions de cet exercice, mal ressenties par les éleveurs de montagne.

#### Texte de la réponse

L'aide aux bâtiments d'élevage n'a malheureusement pas été retenue dans les contrats de plan des régions Franche-Comté et Rhône-Alpes, comme dans plusieurs autres régions. Conscient des difficultés de financement de ces investissements, le Gouvernement a décidé en juin un effort exceptionnel en doublant les crédits inscrits dans la loi de finances 1996 pour ces actions, ce qui correspond à 50 millions de francs supplémentaires. Dans ce cadre et une fois les virements de crédits opérés par loi de finances rectificative, la dotation sera répartie entre les régions. Les préfets de région ont eu connaissance de l'enveloppe qui leur serait déléguée. Par ailleurs il y a lieu de préciser que la mesure de gel des crédits intervenue en début d'année ayant été levée, l'intégralité des autorisations de programme de la ligne budgétaire a été déléguée.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Barbier Gilbert](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43383

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 septembre 1996, page 5126

**Réponse publiée le :** 25 novembre 1996, page 6154